



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : CAPES externe et CAFEP-CAPES

Section : numérique et sciences informatiques

Option : -

Rapport de jury présenté par : Jean-Marie CHESNEAUX, président du jury,
inspecteur général du sport, de l'éducation et de la recherche

Table des matières

Concours : CAPES externe et CAFEP-CAPES	1
1 Informations générales.....	4
1.1 Description des épreuves	4
1.1.1 Première épreuve d'admissibilité	4
1.1.2 Seconde épreuve d'admissibilité	4
1.1.3 Première épreuve d'admission	5
1.1.4 Seconde épreuve d'admission.....	5
1.2 Programme	6
1.3 Conseils aux futurs candidats et candidates	6
2 Données statistiques.....	7
2.1 Participation au concours, sélection.....	7
2.2 Distribution des notes	7
2.2.1 Première épreuve écrite	7
2.2.2 Deuxième épreuve écrite.....	8
2.2.3 Total des épreuves écrites	9
2.2.4 Première épreuve orale	10
2.2.5 Deuxième épreuve orale	11
2.2.6 Total des épreuves orales	12
2.3 Statistiques socioprofessionnelles	13
2.3.1 Civilité des candidats et candidates.....	13
2.3.2 Âge des candidats et candidates.....	14
2.3.3 Origine géographique des candidats et candidates.....	14
2.3.4 Catégories professionnelles des candidats et candidates	15
3 Analyse des épreuves écrites	18
3.1 Première épreuve écrite.....	18
3.1.1 Descriptif du sujet	18
3.1.2 Compétences attendues.....	18

3.1.3	Compétences relevées.....	19
3.1.4	Éléments statistiques sur la correction	20
3.2	Deuxième épreuve écrite	21
3.2.1	Descriptif du sujet.....	21
3.2.2	Compétences attendues.....	22
3.2.3	Compétences relevées.....	23
3.2.4	Éléments qualitatifs et statistiques sur la réussite de l'épreuve	24
4	Analyse des épreuves orales	26
4.1	Première épreuve d'admission.....	26
4.1.1	Déroulement de l'épreuve et compétences attendues.....	26
4.1.2	Éléments qualitatifs	27
4.1.3	Éléments statistiques.....	28
4.2	Deuxième épreuve orale	30
4.2.1	Déroulement de l'épreuve et compétences attendues.....	30
4.2.2	Éléments qualitatifs	30
5	Avenir du concours et recommandations	32
5.1	Évolution du concours.....	32
5.2	Recommandations	32

1 Informations générales

Les modalités d'organisation du Capes externe de numérique et sciences informatiques sont définies par l'arrêté MENH2033181A du 25 janvier 2021.

Les épreuves écrites se sont déroulées les 17 et 18 mars 2025.

Les épreuves orales se sont déroulées du 23 au 26 juin 2025 dans les locaux de la Faculté des Sciences et Ingénierie (FSI) de Sorbonne Université localisés sur le campus Jussieu à Paris. Le jury tient à remercier chaleureusement le décanat de la FSI ainsi que la présidence de Sorbonne Université pour avoir autorisé le déroulement de ces épreuves orales, le directeur, le responsable administratif et l'ensemble des services administratifs et techniques du département CAPSULE pour toute l'aide précieuse apportée pour la mise en œuvre de ces oraux. Que soient également remerciés les services de la Direction Générale des Ressources Humaines qui ont œuvré pour que le concours ait lieu dans de bonnes conditions.

1.1 Description des épreuves

1.1.1 Première épreuve d'admissibilité

Durée de l'épreuve : 5 heures - Coefficient 2

Cette épreuve est aussi appelée épreuve disciplinaire. Le sujet est constitué d'un ou plusieurs problèmes. L'épreuve consiste en leur analyse et leur résolution. Cette épreuve évalue la maîtrise des savoirs académiques. Elle sollicite également les capacités de raisonnement et d'argumentation du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

1.1.2 Seconde épreuve d'admissibilité

Durée de l'épreuve : 5 heures - Coefficient 2

Cette épreuve est aussi appelée épreuve disciplinaire appliquée. Elle s'appuie sur un ou plusieurs documents pour un ou plusieurs niveaux de classe déterminés par le jury. Elle consiste en leur exploitation et leur analyse guidées par un questionnement précis. Elle vise à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser des savoirs disciplinaires et didactiques dans une séquence d'enseignement, ainsi que les capacités d'analyse, de synthèse et d'argumentation. Cette épreuve comprend une réflexion sur les dimensions éthiques, juridiques, économiques ou environnementales.

Le sujet est constitué d'un dossier pouvant comprendre un ou plusieurs énoncés d'exercices, des productions d'élèves, des documents institutionnels (extraits de programmes ou de ressources d'accompagnement), des extraits de manuels scolaires ou d'autres supports.

Il est demandé au candidat de concevoir des séquences portant sur des thèmes en lien avec les exercices du dossier. Lorsque le thème abordé se prête à une déclinaison progressive sur plusieurs niveaux d'enseignement, la cohérence didactique entre ces niveaux est valorisée. Outre la résolution des exercices telle qu'elle pourrait figurer dans des cahiers d'élèves, le candidat doit être capable :

- d'évaluer des productions d'élèves, par exemple par l'identification et le traitement d'erreurs,
- de valoriser des réussites,
- de faire des propositions de remédiation ou d'approfondissement.

Une note globale égale ou inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

1.1.3 Première épreuve d'admission

Durée de la préparation : 2 heures 30

Durée de l'épreuve : 1 heure - Coefficient 5

Cette épreuve est appelée épreuve de leçon. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement. Elle permet d'évaluer la maîtrise disciplinaire, les compétences didactiques et pédagogiques et la pertinence de l'utilisation des supports (outils numériques, manuels, tableau).

Le candidat tire au sort deux sujets comportant chacun l'intitulé d'une leçon. Il choisit l'une d'entre elles.

Pendant vingt minutes maximum, le candidat présente un exposé sur le thème retenu illustré par une ou plusieurs propositions d'activité pouvant utiliser l'environnement informatique. L'exposé consiste en la présentation d'un plan hiérarchisé et détaillé. Il est attendu du candidat un recul correspondant au niveau master.

L'exposé est suivi pendant dix minutes maximum, du développement par le candidat d'une partie de son plan, puis d'un entretien de trente minutes maximum avec le jury.

Le développement a pour objet l'exposé par le candidat d'un élément significatif de son plan, choisi par le jury.

L'entretien permet au candidat de justifier la cohérence du plan, de préciser certains aspects du développement et de mettre en valeur sa culture relative à la leçon traitée.

Pendant la préparation de l'épreuve et lors de l'interrogation, le candidat peut utiliser le matériel informatique mis à sa disposition. Il a également accès à la bibliothèque numérique du concours et peut, dans les conditions définies par le jury, utiliser des ouvrages personnels.

La note de 0 est éliminatoire.

1.1.4 Seconde épreuve d'admission

Durée de l'épreuve : 35 minutes - Coefficient 3

Cette épreuve est appelée épreuve d'entretien. Elle porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien avec le jury comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.),
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du Capes, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

La note de 0 est éliminatoire.

1.2 Programme

Le programme des épreuves est constitué du programme d'enseignement de sciences numériques et technologie (SNT) de la classe de seconde générale et technologique et des programmes d'enseignement de spécialité de numérique et sciences informatiques (NSI) du cycle terminal de la voie générale du lycée.

Il est important de comprendre que les notions traitées dans ces programmes doivent pouvoir être abordées avec un recul correspondant au niveau M1 du cycle master.

1.3 Conseils aux futurs candidats et candidates

Il est recommandé aux candidats et candidates de s'informer sur les modalités du concours.

Des renseignements généraux (conditions d'accès, épreuves, carrière, etc.) sont donnés sur le site du ministère de l'éducation nationale (système d'information et d'aide aux concours du second degré) :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33985/enseigner-college-lycee-general-capes.html>

Le jury du CAPES-CAFEP externe et 3e concours de NSI met à disposition des candidats, candidates et des formateurs un site spécifique :

<https://capes-nsi.org>

Des éléments de correction sur les épreuves écrites de la session 2025 seront ultérieurement disponibles sur ce site.

Enfin, il est fortement recommandé aux candidates et candidats de lire attentivement ce rapport de jury (ainsi que ceux des sessions précédentes) qui fournit de nombreuses recommandations utiles à la préparation du concours.

2 Données statistiques

2.1 Participation au concours, sélection

Les deux tableaux suivants donnent des statistiques sur les dernières sessions.

CAPES	Postes	Inscrits	Présents aux écrits	Présents / Inscrits	Admissibles	Admissibles / Présents	Présents aux oraux	Admis	Admis / Présents
2025	55	427	136	31,85%	106	77,94%	86	55	63,95%
2024	55	564	143	25,35%	99	68,53%	83	55	38,46%
2023	50	443	129	29,12%	101	78,29%	86	50 + 3 LC	41,08%
2022	50	464	156	33,62%	109	69,87%	91	50	32,05%
2021	60	640	227	35,47%	145	63,88%	125	60	26,43%

CAFEP	Postes	Inscrits	Présents aux écrits	Présents / Inscrits	Admissibles	Admissibles / Présents	Présents aux oraux	Admis	Admis / Présents
2025	7	77	17	22,07%	11	64,71%	9	7	77,78%
2024	6	208	28	13,46%	13	46,42%	10	6	21,42%
2023	6	107	41	38,32%	13	31,71%	9	6	14,63%
2022	5	97	29	29,90%	12	41,38%	11	5	17,24%
2021	8	128	42	32,81%	19	45,24%	17	7	16,67%

Pour cette session, 55 postes ont été proposés au CAPES et 7 postes au CAFEP. Le taux d'absentéisme reste élevé pour les épreuves écrites. Si ce chiffre est moins élevé qu'en 2024, cela est surtout dû à une baisse des candidats. Le nombre de présents aux épreuves écrites est le plus faible depuis la création du CAPES NSI hormis 2023.

Les barres d'admissibilité étaient de 22,28 sur 80 (5,57 sur 20) pour le CAPES et de 21,20 sur 80 (5,3 sur 20) pour le CAFEP.

2.2 Distribution des notes

Les données suivantes concernent les concours du CAPES et du CAFEP réunis. Les notes sont fournies, sauf mention contraire, sur un total de 20 points.

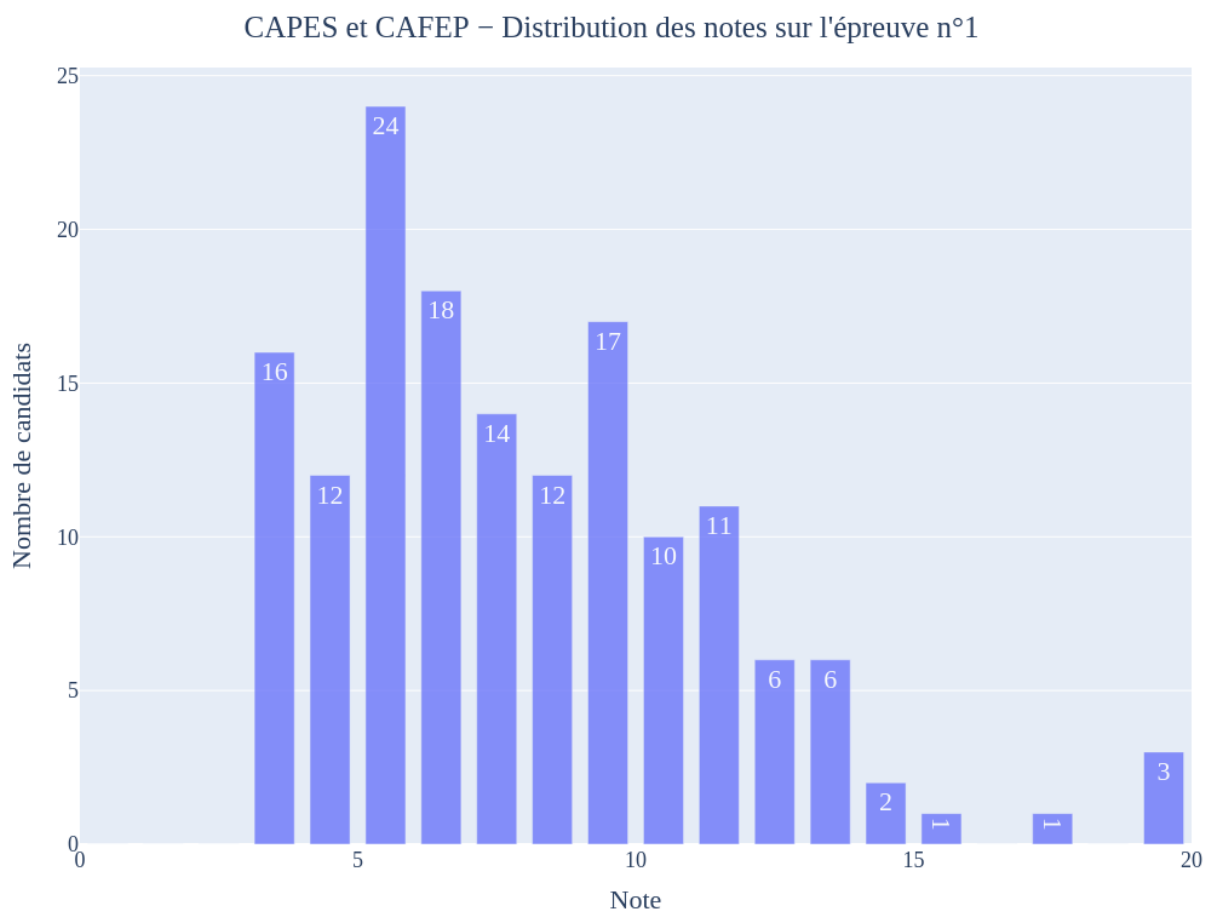
Seules les notes des candidats présents aux deux épreuves écrites sont comptées dans les statistiques sur les épreuves écrites, tandis que seules les notes des candidats présents aux deux épreuves orales sont comptées dans les statistiques sur les épreuves orales.

2.2.1 Première épreuve écrite

Voici les indicateurs statistiques relatifs à la première épreuve écrite, CAPES et CAFEP confondus :

Moyenne	Écart-type	Quartiles		
		Q1	Méd	Q3
8,06	3,49	5,38	7,43	10,03

Voici la distribution des notes obtenues :



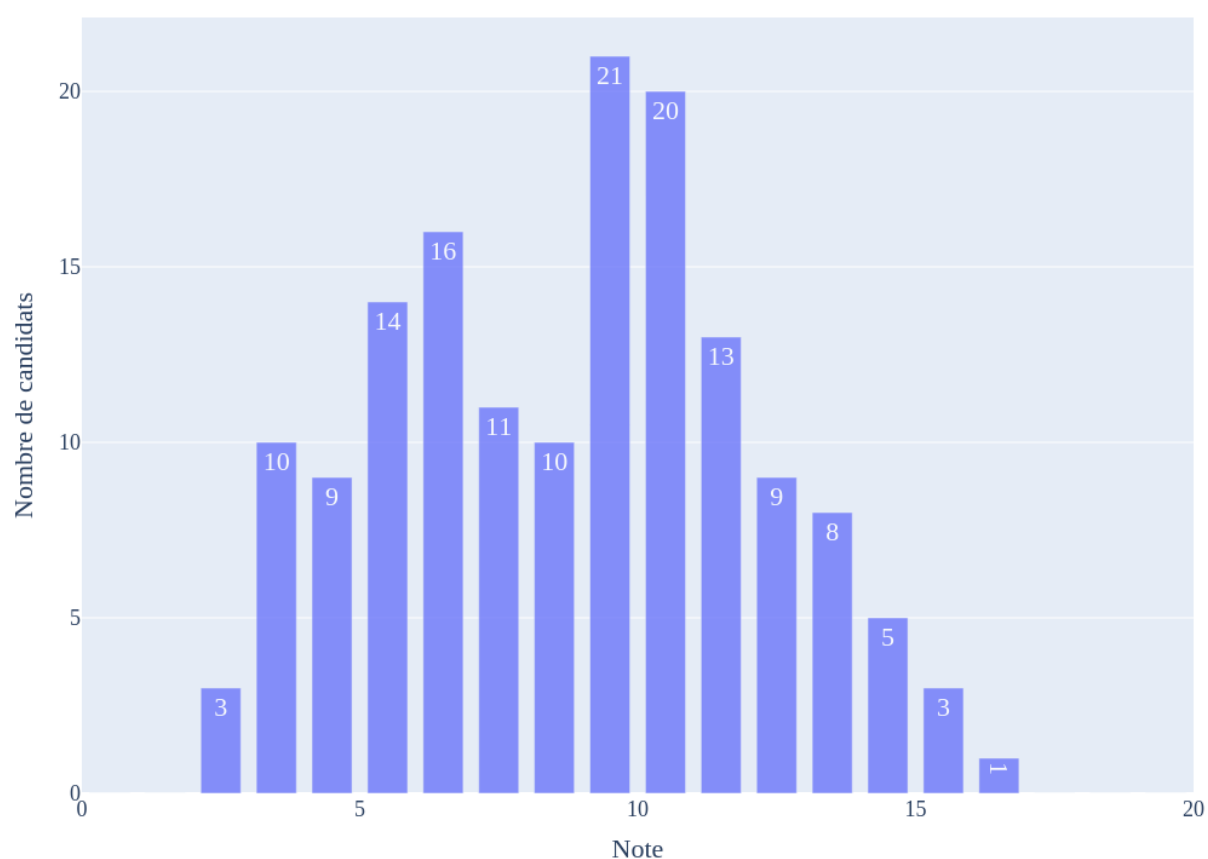
2.2.2 Deuxième épreuve écrite

Voici les indicateurs statistiques relatifs à la deuxième épreuve écrite, CAPES et CAFEP confondus.

Moyenne	Écart-type	Quartiles		
		Q1	Méd	Q3
8,78	3,30	6,17	9,21	11,00

Voici la distribution des notes obtenues :

CAPES et CAFEP – Distribution des notes sur l'épreuve n°2



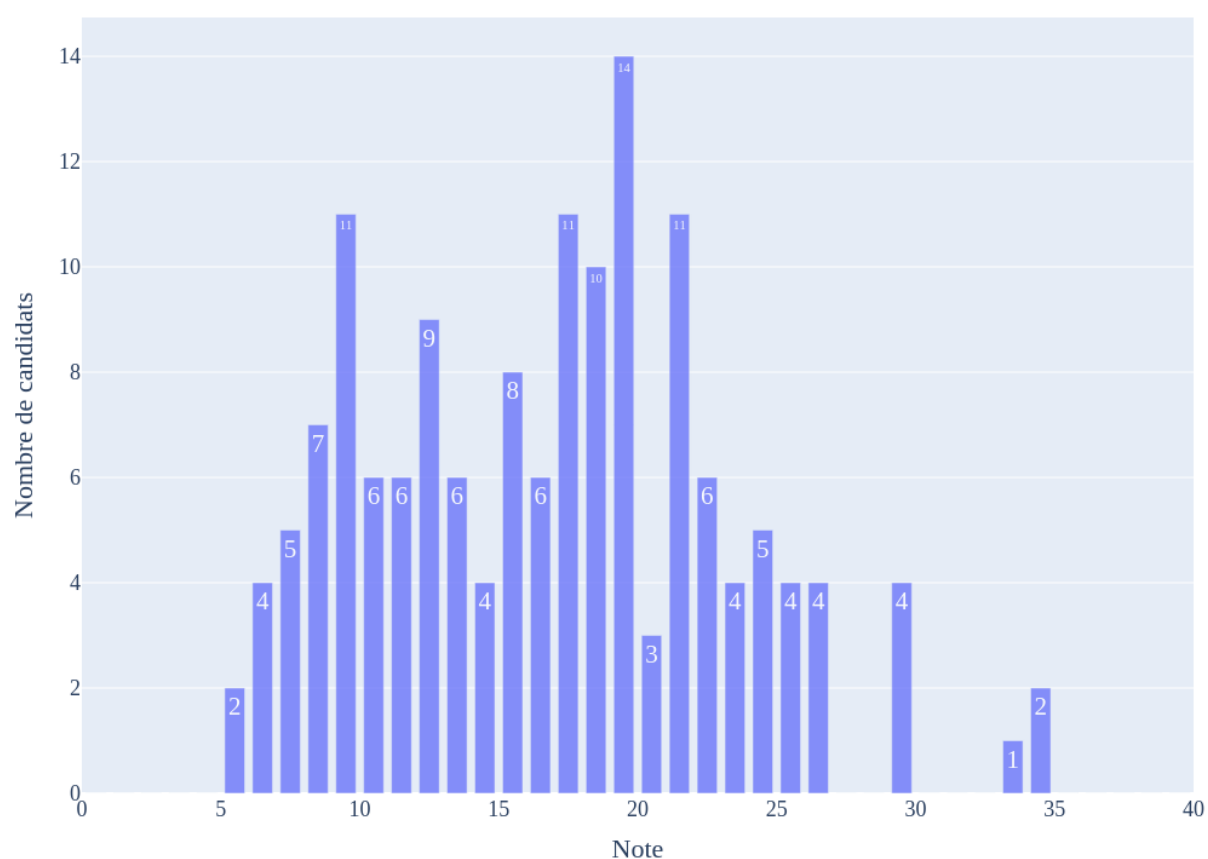
2.2.3 Total des épreuves écrites

Voici les résultats obtenus aux deux épreuves écrites confondues sur 40 points.

Moyenne	Écart-type	Quartiles		
		Q1	Méd	Q3
16,83	6,35	11,82	17,33	21,10

Voici la distribution des notes obtenues :

CAPES et CAFEP – Distribution des notes – Total



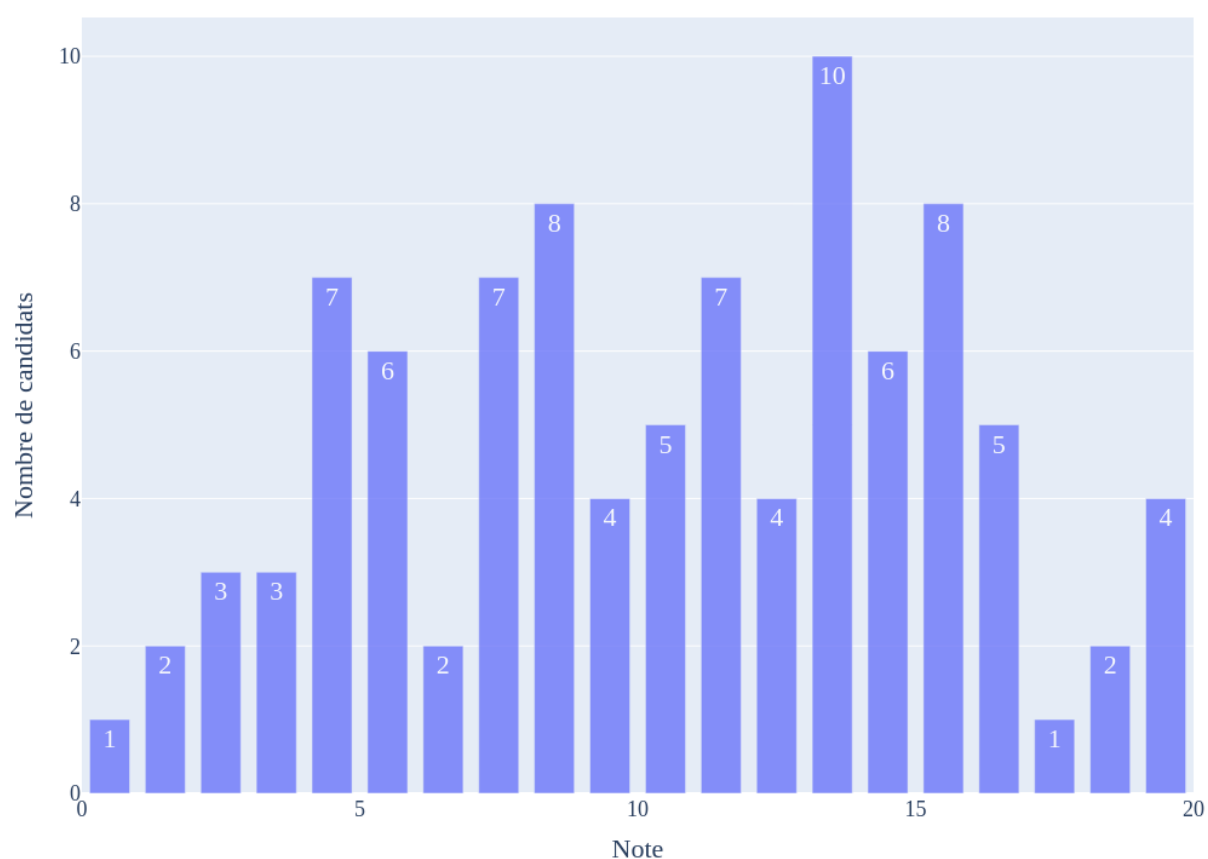
2.2.4 Première épreuve orale

Voici les indicateurs statistiques relatifs à la première épreuve orale :

Moyenne	Écart-type	Quartiles		
		Q1	Méd	Q3
10,23	4,88	6,80	10,40	14,00

Voici la distribution des notes obtenues :

CAPES et CAFEP – Distribution des notes de l'épreuve n°1 de l'oral



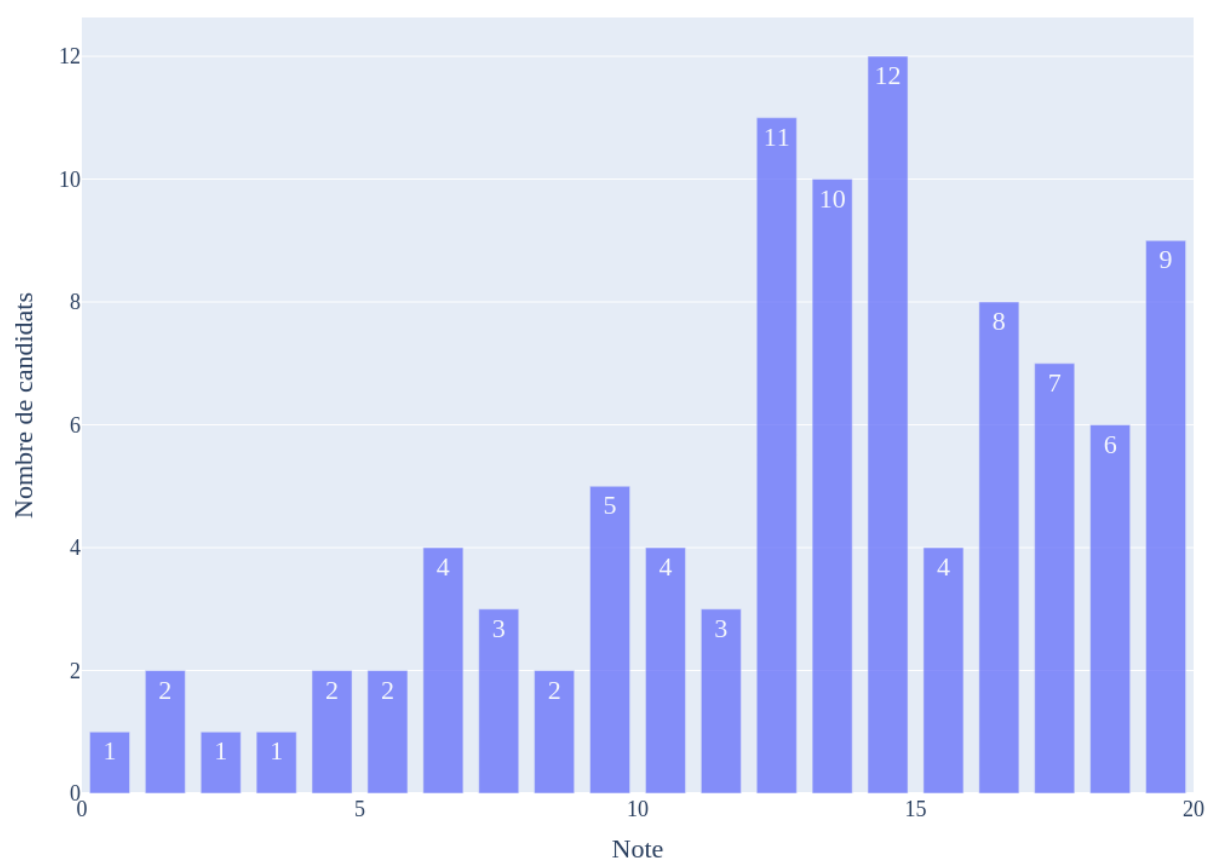
2.2.5 Deuxième épreuve orale

Voici les indicateurs statistiques relatifs à la deuxième épreuve orale :

Moyenne	Écart-type	Quartiles		
		Q1	Méd	Q3
13,58	4,69	10,50	13,80	16,80

Voici la distribution des notes obtenues :

CAPES et CAFEP – Distribution des notes de l'épreuve n°2 de l'oral



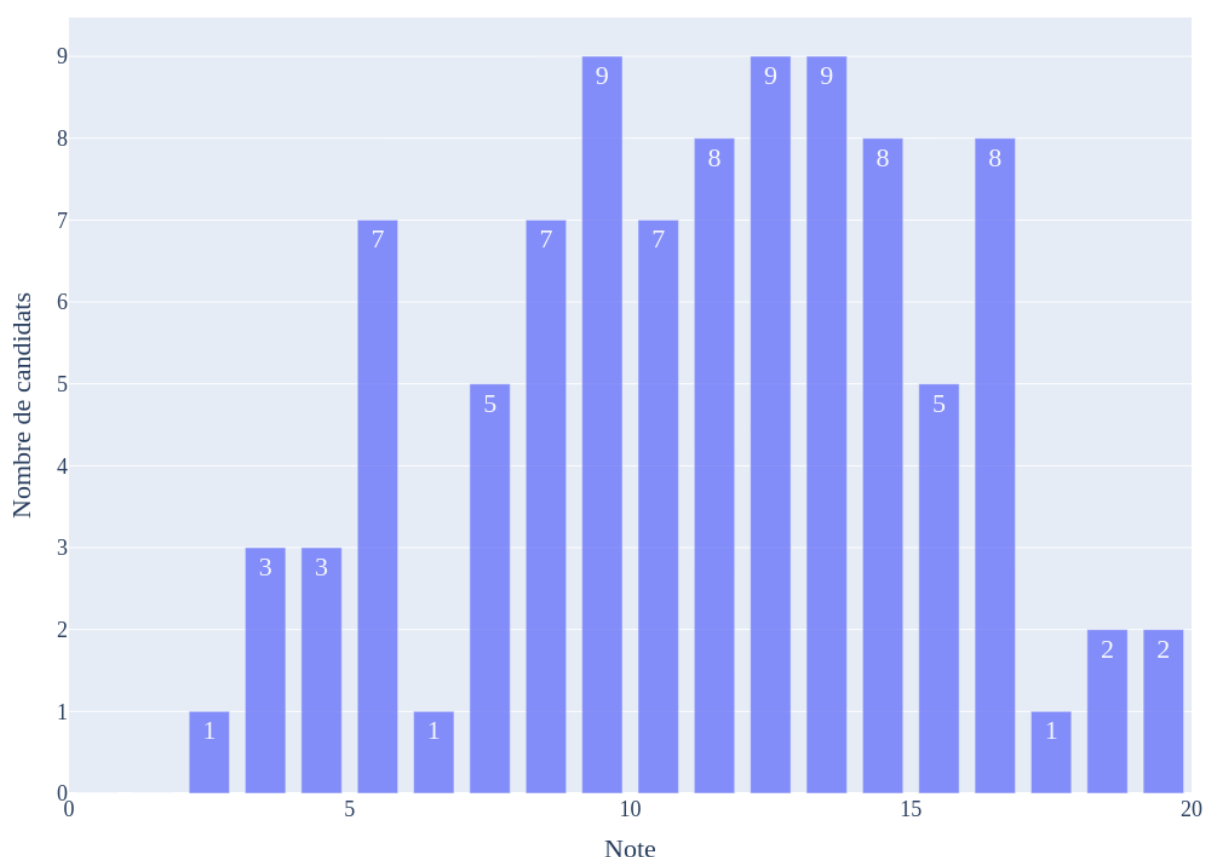
2.2.6 Total des épreuves orales

Voici les résultats obtenus aux deux épreuves orales confondues ramenés sur 20 points (les coefficients des deux épreuves orales ayant bien été pris en compte).

Moyenne	Écart-type	Quartiles		
		Q1	Méd	Q3
11,20	4,01	8,44	11,25	14,16

Voici la distribution des notes obtenues :

CAPES et CAFEP – Distribution des notes des oraux



2.3 Statistiques socioprofessionnelles

Les données suivantes concernent les concours du CAPES et CAFEP réunis. Elles ont été établies à partir des renseignements fournis par les candidats et candidates au moment de leur inscription.

2.3.1 Civilité des candidats et candidates

CAPES-CAFEP										
Civilité	Inscrits		Présents aux écrits		Admissibles		Présents aux oraux		Admis	
Femmes	110	21.83%	23	14.94%	17	14.53%	16	16.84%	10	16.63%
Hommes	394	78.17%	131	85.06%	100	85.47%	79	83.16%	52	83.87%
Total	504	100.0%	154	100.0%	117	100.0%	95	100.0%	62	100.0%

Le jury regrette le fait que le nombre de femmes diminue nettement par rapport à 2024 à tous les niveaux. Les femmes ne représentent que 16,63% des admis contre 26,67% en 2024.

2.3.2 Âge des candidats et candidates

CAPES-CAFEP										
Classe d'âge	Inscrits		Présents aux écrits		Admissibles		Présent aux oraux		Admis	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
-24	58	11.51%	27	17.53%	23	19.66%	20	21.05%	15	24.19%
25-29	99	19.64%	33	21.43%	32	27.35%	25	26.32%	16	25.81%
30-34	72	14.29%	26	16.88%	21	17.95%	16	16.84%	13	20.97%
35-39	60	11.9%	17	11.04%	10	8.55%	9	9.47%	6	9.68%
40-44	62	12.3%	18	11.69%	14	11.97%	11	11.58%	8	12.9%
45-49	56	11.11%	14	9.09%	7	5.98%	6	6.32%	2	3.23%
50-54	58	11.51%	14	9.09%	6	5.13%	4	4.21%	0	0.0%
55+	39	7.74%	5	3.25%	4	3.42%	4	4.21%	2	3.23%
Total	504	100.0%	154	100.0%	117	100.0%	95	100.0%	62	100.0%

2.3.3 Origine géographique des candidats et candidates

Académie	Inscrits		Présents aux écrits		Admissibles		Présent aux oraux		Admis	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
AIX MARSEILLE	24	4.76%	3	1.95%	1	0.85%	1	1.05%	0	0.0%
AMIENS	16	3.17%	5	3.25%	4	3.42%	2	2.11%	1	1.61%
BESANCON	7	1.39%	1	0.65%	1	0.85%	0	0.0%	0	0.0%
BORDEAUX	13	2.58%	2	1.3%	2	1.71%	2	2.11%	1	1.61%
CLERMONT-FERRAND	6	1.19%	2	1.3%	1	0.85%	1	1.05%	0	0.0%
CORSE	3	0.6%	1	0.65%	1	0.85%	1	1.05%	1	1.61%
DIJON	5	0.99%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
GRENOBLE	21	4.17%	14	9.09%	10	8.55%	9	9.47%	4	6.45%
LA GUADELOUPE	9	1.79%	3	1.95%	1	0.85%	1	1.05%	1	1.61%
LA GUYANE	3	0.6%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
LA MARTINIQUE	3	0.6%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
LA NOUVELLE CALÉDONIE	1	0.2%	1	0.65%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%

LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	3	0.6%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
LA RÉUNION	19	3.77%	5	3.25%	2	1.71%	2	2.11%	1	1.61%
LILLE	39	7.74%	19	12.34%	16	13.68%	14	14.74%	13	20.97%
LIMOGES	3	0.6%	1	0.65%	1	0.85%	0	0.0%	0	0.0%
LYON	25	4.96%	5	3.25%	4	3.42%	1	1.05%	1	1.61%
MAYOTTE	4	0.79%	2	1.3%	2	1.71%	2	2.11%	2	3.23%
MONTPELLIER	15	2.98%	7	4.55%	5	4.27%	5	5.26%	2	3.23%
NANCY-METZ	16	3.17%	8	5.19%	7	5.98%	7	7.37%	7	11.29%
NANTES	30	5.95%	10	6.49%	8	6.84%	7	7.37%	5	8.06%
NICE	15	2.98%	3	1.95%	3	2.56%	3	3.16%	1	1.61%
NORMANDIE	18	3.57%	9	5.84%	4	3.42%	4	4.21%	2	3.23%
ORLÉANS-TOURS	11	2.18%	1	0.65%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
POITIERS	7	1.39%	3	1.95%	3	2.56%	3	3.16%	1	1.61%
REIMS	4	0.79%	2	1.3%	1	0.85%	0	0.0%	0	0.0%
RENNES	21	4.17%	6	3.9%	6	5.13%	4	4.21%	3	4.84%
SIEC - ACADÉMIES DE CRETEIL PARIS VERSAILLES	134	26.59%	30	19.48%	28	23.93%	23	24.21%	14	22.58%
ST PIERRE ET MIQUELON	1	0.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
STRASBOURG	8	1.59%	2	1.3%	1	0.85%	1	1.05%	0	0.0%
TOULOUSE	20	3.97%	9	5.84%	5	4.27%	2	2.11%	2	3.23%
Total	504	100.0%	154	100.0%	117	100.0%	95	100.0%	62	100.0%

2.3.4 Catégories professionnelles des candidats et candidates

Profession	Inscrits		Présents aux écrits		Admissibles		Présent aux oraux		Admis	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH)	4	0.79%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Agent non titulaire de la fonction territoriale	2	0.4%	2	1.3%	1	0.85%	1	1.05%	0	0.0%
Agent non titulaire fonction publique	6	1.19%	1	0.65%	1	0.85%	1	1.05%	1	1.61%

Agriculteurs	1	0.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Agrégé	8	1.59%	3	1.95%	2	1.71%	2	2.11%	1	1.61%
Artisans / commerçants	4	0.79%	2	1.3%	1	0.85%	0	0.0%	0	0.0%
Assistant d'éducation	2	0.4%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
CPE stagiaire	1	0.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Cadres secteur privé convention collective	61	12.1%	12	7.79%	10	8.55%	8	8.42%	5	8.06%
Certifié	23	4.56%	11	7.14%	5	4.27%	5	5.26%	4	6.45%
Contractuel 2nd degré	77	15.28%	25	16.23%	12	10.26%	11	11.58%	7	11.29%
Contractuel MEN Administratif ou technique	1	0.2%	1	0.65%	1	0.85%	1	1.05%	0	0.0%
Contractuel apprentissage(CFA)	1	0.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Contractuel enseignant supérieur	15	2.98%	5	3.25%	4	3.42%	2	2.11%	1	1.61%
Elève d'une ENS	4	0.79%	3	1.95%	3	2.56%	0	0.0%	0	0.0%
Ens.stagiaire 2e deg. col/lyc	3	0.6%	1	0.65%	1	0.85%	0	0.0%	0	0.0%
Etud.hors inspe (prépa mo.univ)	5	0.99%	3	1.95%	3	2.56%	2	2.11%	1	1.61%
Etud.hors inspe (sans prépa)	29	5.75%	9	5.84%	9	7.69%	8	8.42%	3	4.84%
Etudiant en inspe en 1ere année	2	0.4%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Etudiant en inspe en 2eme année	31	6.15%	24	15.58%	24	20.51%	24	25.26%	21	33.87%
Formateurs dans secteur privé	8	1.59%	2	1.3%	1	0.85%	1	1.05%	0	0.0%
Maître auxiliaire	7	1.39%	2	1.3%	2	1.71%	1	1.05%	1	1.61%
Maître contr.et agréé rem tit	2	0.4%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Maître délégué	7	1.39%	1	0.65%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
PLP	2	0.4%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Personnel administratif et technique MEN	1	0.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%

Personnel de la fonction publique	5	0.99%	1	0.65%	1	0.85%	0	0.0%	0	0.0%
Personnel de la fonction territoriale	3	0.6%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Personnel enseignant non titulaire fonction publique	2	0.4%	1	0.65%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Personnel enseignant titulaire fonction publique	3	0.6%	2	1.3%	1	0.85%	1	1.05%	0	0.0%
Professeur associé 2nd degré	4	0.79%	1	0.65%	1	0.85%	0	0.0%	0	0.0%
Professeurs des écoles	2	0.4%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Professions libérales	10	1.98%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Salariés secteur industriel	13	2.58%	1	0.65%	1	0.85%	1	1.05%	1	1.61%
Salariés secteur tertiaire	25	4.96%	4	2.6%	4	3.42%	3	3.16%	2	3.23%
Sans emploi	117	23.21%	33	21.43%	26	22.22%	21	22.11%	12	19.35%
Vacataire du 2nd degré	9	1.79%	4	2.6%	3	2.56%	2	2.11%	2	3.23%
Vacataire enseignant du sup.	4	0.79%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Total	504	100.0%	154	100.0%	117	100.0%	95	100.0%	62	100.0%

3 Analyse des épreuves écrites

3.1 Première épreuve écrite

Cette épreuve est commune aux trois concours ouverts : CAPES externe, CAFEP externe et 3^e concours du CAPES.

3.1.1 Descriptif du sujet

Comme il était précisé dans la préambule du sujet :

Ce sujet traite du problème algorithmique de la couverture par ensembles.

Il se décompose en 7 parties :

- La partie 1 présente un problème concret permettant de fixer les idées sur ce qu'est le problème de la couverture par ensembles.*
- Dans la partie 2 on modélise le problème, les instances et leurs solutions en Python.*
- La partie 3 se penche sur deux variantes d'un algorithme par brute force pour ce problème, tandis que la partie 4 propose un algorithme glouton.*
- La partie 5 introduit la notion de solution partielle et ne contient pas de question.*
- La partie 6 présente la notion de graphe associé à une solution partielle.*
- La partie 7 présente le paradigme de séparation et évaluation et utilise les résultats précédemment obtenus afin de fournir une autre solution algorithmique au problème.*

Les langages utilisés étaient Python et SQL.

L'énoncé insistait sur la qualité d'écriture attendue pour les codes produits et sur la clarté des réponses fournies par les candidats.

3.1.2 Compétences attendues

L'arrêté du 25 janvier 2021 qui définit le concours précise que « les notions traitées dans ces programmes [SNT et spécialité NSI] doivent pouvoir être abordées avec un recul correspondant au niveau du cycle master ».

Concernant la première épreuve, cet arrêté indique aussi : « cette épreuve évalue la maîtrise des savoirs académiques. Elle sollicite également les capacités de raisonnement et d'argumentation du candidat. »

L'épreuve faisait principalement appel à des compétences en algorithmique et en programmation Python. Une bonne maîtrise du langage SQL était également attendus

Un focus particulier était porté sur la manipulation des dictionnaires et sur la capacité des candidats à apporter la preuve de la terminaison et de la correction des algorithmes qu'ils devaient proposer.

3.1.3 Compétences relevées

Les correcteurs ont relevé la réussite des candidats et candidates sur six questions :

- Q3 : Savoir rédiger une requête SQL
- Q9 : Savoir concevoir un algorithme de bonne complexité.
- Q14 : Programmation python : savoir programmer une fonction simple.
- Q18 : Programmation Python : Savoir manipuler un dictionnaire.
- Q27 et Q28 : Savoir prouver la correction d'un algorithme : terminaison et correction.

Le tableau ci-dessous récapitule la réussite des candidates et candidats pour ces questions sur un échantillon de 70 copies. La mention « non traité » signale les copies qui n'abordent pas du tout la question. La mention « Insuffisant » correspond à un nombre de point inférieur à 50% des points attribués à la question, « Partiel » à un nombre de point compris entre 50 et 75% des points de la question, et « Réussi » à un nombre de point compris entre 75 et 100% des points de la question.

Question	Non traité	Insuffisant	Partiel	Réussi	Total (70 copies)
Q3	5,7%	32,9%	22,9%	38,6%	100 %
Q9	20,0%	67,1%	5,7%	7,1%	100 %
Q14	32,9%	17,1%	5,7%	44,3%	100 %
Q18	47,1%	12,9%	8,6%	31,4%	100 %
Q27 et Q28	72,9%	18,6%	4,3%	4,3%	100 %

Pour la question 3, les candidats devaient écrire une requête SQL qui nécessitait d'utiliser JOIN et ORDER BY. Cette question a été réussie par plus de 60% des candidats. Globalement, le jury a observé une bonne maîtrise du langage SQL en général même si un manque de clarté et un manque de recul pouvaient parfois être relevés.

La question 9 demandait d'écrire un pseudocode d'une dizaine de lignes en appelant une fonction donnée mais un minimum de fois. On pouvait faire l'exercice avec un seul appel à la fonction donnée. L'énoncé ne donnait pas de recommandation particulière et laissait une grande liberté d'écriture aux candidats. Plus de 85% des candidats ont été incapables de répondre correctement, même partiellement, à la question. Le manque de recul sur l'écriture d'un algorithme est une lacune relevée par l'ensemble du jury. Beaucoup de candidats montrent une réelle difficulté à conceptualiser un algorithme si un code initial ne leur est pas fourni.

La question 14 demandait l'écriture d'une fonction en Python qui, contrairement à la question 9, était définie très précisément. Il s'agissait essentiellement de manipuler des listes. La qualité des réponses à cette question a été binaire. Les candidats qui n'étaient pas rentrés dans cette partie, n'ont pas traité la question. Dans le cas contraire,

les candidats ont majoritairement bien répondu. Le jury note d'ailleurs une maîtrise globalement bonne du langage Python même s'il regrette que l'écriture demeure parfois trop brouillonne.

La question 18 était similaire à la question 14 dans sa forme avec cette différence qu'il s'agissait cette fois de manipuler des dictionnaires. Là encore, les 40% de candidats qui ont abordé cette question s'en sont plutôt bien sortis. Il est regrettable que beaucoup de candidats semblent se décourager sur certaines parties alors que l'énoncé permettait de traiter certaines questions abordables même si l'on n'avait pas répondu aux questions précédentes.

Les questions 27 et 28 portaient sur les notions de variant et d'invariant appliquées à un algorithme glouton. Plus de 90% des candidats n'ont pas abordé ou pas répondu à ces questions. Même si elles arrivaient dans le dernier quart du sujet, le jury n'a pu que constater la faiblesse de la grande majorité des candidats dès qu'il est question de notions plus théoriques comme les invariants de boucle, la terminaison ou la complexité d'un programme.

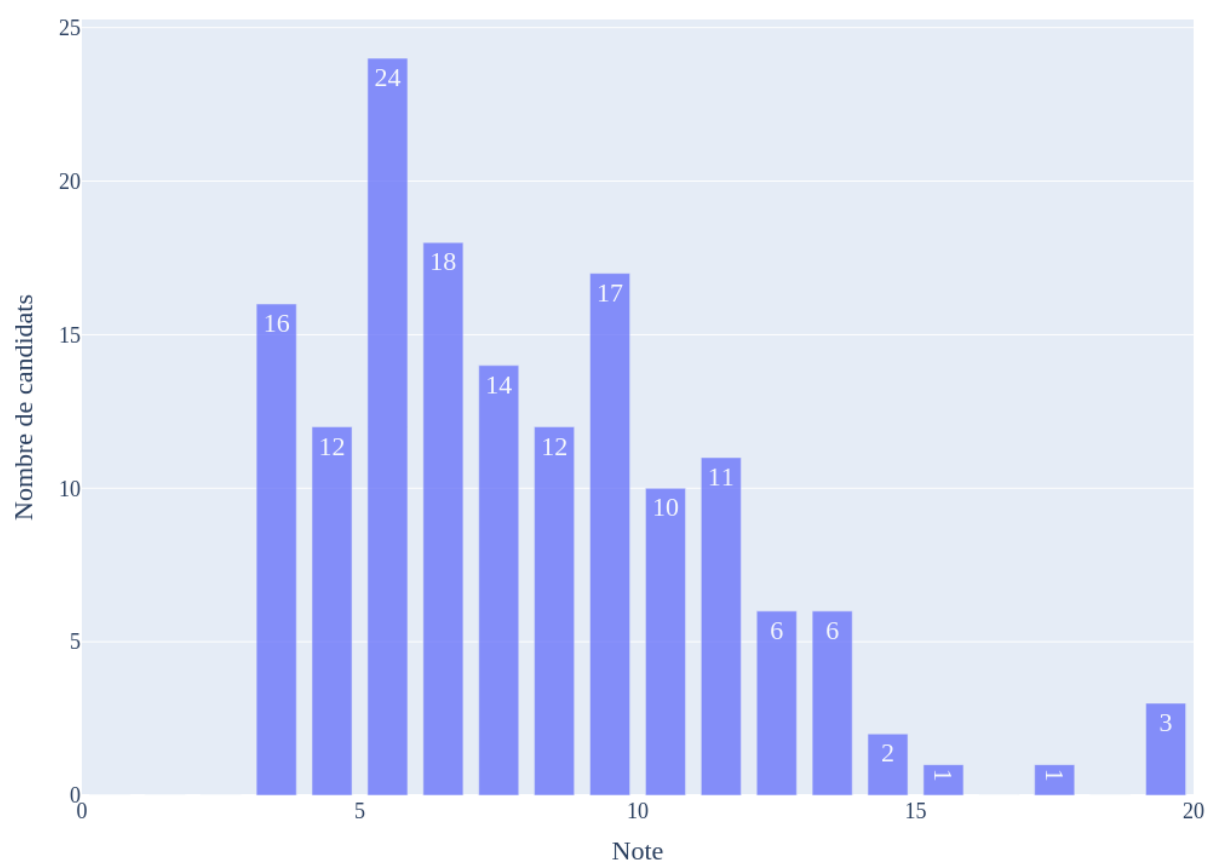
Dans les difficultés généralement observées, le jury a souligné le manque de clarté des codes proposés, les difficultés rencontrées par les candidats dès qu'il s'agit d'aborder des algorithmes conséquents.

En revanche, la bonne maîtrise des langages Python et SQL, les efforts faits par les candidats pour commenter les codes qu'ils proposaient sont des compétences que l'on retrouve régulièrement dans les copies.

3.1.4 Éléments statistiques sur la correction

L'histogramme suivant présente la répartition des notes des candidates et candidats pour cette épreuve.

CAPES et CAFEP – Distribution des notes sur l'épreuve n°1



Les indicateurs statistiques pour cette épreuve sont les suivants (CAPES et CAFEP Externe) :

Moyenne	Écart-type	Quartiles		
		Q1	Méd	Q3
8,58	4,35	5,4	7,5	10,1

3.2 Deuxième épreuve écrite

Cette épreuve ne concerne que les concours du CAPES externe et du CAFEP externe.

3.2.1 Descriptif du sujet

Le sujet comprend deux parties distinctes et regroupe 45 questions relatives aux programmes de SNT, NSI -première et NSI-terminale.

La partie A, intitulée « Photographie numérique », aborde, dans un premier temps, les questions éthiques et juridiques relatives aux données numériques (Q1 à Q4), puis aborde des questions d'algorithmiques pour réaliser différents traitements sur des photographies. Une première série de transformations, réalisées par des parcours itératifs sur tous les pixels des images, sont étudiées dans les questions Q5 à Q15 ; l'approche diviser pour régner est appliquée à la rotation d'image (questions Q16 à Q18) ; une bibliothèque de méthodes est proposée pour réaliser des filtres sur image, permettant d'aborder le paradigme de programmation par objets (question Q19 à Q25).

La partie B, intitulée « Optimisation par programmation dynamique » aborde différentes notions algorithmiques autour de parcours de listes, dans le contexte applicatif de courses hippiques : le calendrier des courses à venir et les gains associés à chaque course sont représentés par des listes. La modélisation d'un planning de courses et l'estimation des gains escomptés sont proposées dans les questions Q26 à Q33, il s'agit de s'assurer, en réalisant différents parcours de liste, que le planning respecte différentes contraintes portant sur le contenu et l'agencement de différentes cellules de listes. Les algorithmes gloutons sont abordés dans les questions Q34 à Q40 : définition et rappel de l'algorithme du rendu de monnaie, comparaison à l'algorithme brute force, transposition au contexte de l'exercice (optimisation de gains de courses hippiques). La détermination d'une solution optimale par un algorithme récursif (Q40 à Q43) puis par programmation dynamique (Q44 et Q45) sont alors analysées.

3.2.2 Compétences attendues

Comme pour la première épreuve, les notions traitées dans les programmes de SNT et de NSI doivent pouvoir être abordées, par les candidates et candidats, avec un recul correspondant au niveau M1 du cycle master.

L'arrêté du 1er juillet 2019 indique que la deuxième épreuve « vise à évaluer l'aptitude à mobiliser des savoirs disciplinaires et didactiques dans une activité d'enseignement, ainsi que les capacités d'analyse, de synthèse et d'argumentation. Cette épreuve comprend une réflexion sur les dimensions éthiques, juridiques, économiques ou environnementales. »

Les savoirs disciplinaires ont été évalués tout au long de l'épreuve, notamment, via des questions de cours ou lors de corrigés qui devaient être élaborés pour les élèves.

Les savoirs didactiques ont été évalués sous des angles variés : élaboration d'activités pédagogiques (sur machines ou débranchées), proposition d'exercices permettant de faire travailler les élèves sur des notions données, élaboration de barèmes et correction de copies pour évaluer les connaissances des élèves et des projets et proposition d'activités de remédiation pour les élèves en difficulté.

Les capacités d'analyse, de synthèse et d'argumentation ont aussi pu être évaluées sur plusieurs questions du sujet, par exemple sur les questions éthiques et juridiques (organisation d'un débat) ou sur des aspects techniques (explications à fournir aux élèves sur différentes classes d'algorithmes) ou les questions d'évaluation des travaux rendus par les élèves.

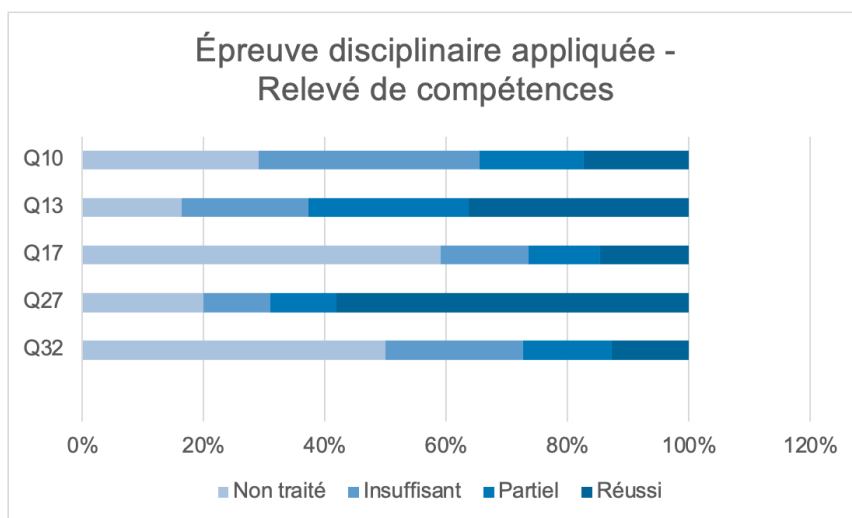
3.2.3 Compétences relevées

Les correcteurs ont, de façon systématique, relevé la réussite des candidates et candidats sur cinq questions :

- Q10 : Produire une séquence pédagogique organisée.
- Q13 : Identification des erreurs dans une production d'élève et maîtrise des tableaux de tableaux.
- Q17 : Savoir programmer en python une fonction récursive et produire une correction détaillée.
- Q27 : Savoir programmer en python une fonction simple.
- Q32 : Produire un énoncé d'exercice sur une notion basique du programme.

Le tableau ci-dessous récapitule la réussite des candidates et candidats (sur un échantillon de 110 copies) pour ces questions. La mention « non traité » signale les copies qui n'abordent pas du tout la question. La mention « Insuffisant » correspond à un nombre de point inférieur à 50% des points attribués à la question, « Partiel » à un nombre de point compris entre 50 et 75% des points de la question, et « Réussi » à un nombre de point compris entre 75 et 100% des points de la question.

Question	Non traité	Insuffisant	Partiel	Réussi	Total (110 copies)
Q10	29 %	36,4 %	17,3 %	17,3 %	100 %
Q13	16,4 %	20,9 %	26,4 %	36,3 %	100 %
Q17	59 %	14,5 %	11,8 %	14,6 %	100 %
Q27	20 %	10,9 %	10,9 %	58,2 %	100 %
Q32	50 %	22,7 %	14,5 %	12,8 %	100 %



La question 10, visait à proposer une séquence pédagogique claire autour de la notion de boucles et boucles imbriquées, avec un cas applicatif, pour un niveau SNT ; elle n'a pas été traitée ou insuffisamment traitée par plus de 60% des candidates et candidats. Cette question a souvent été traitée superficiellement. Les points saillants concernaient 1°) l'identification d'objectifs clairs, la proposition d'un nombre des séances, avec précision de la thématique de chaque séance, en adéquation avec les compétences des élèves. 2°) La gradation des séances (concept détaillé de boucle / boucles imbriquées / exemple et cas applicatif).

La question 13 a été partiellement ou bien traitée par plus de la moitié des candidates et candidats, qui ont su identifier le problème posé et ont proposé des éléments explicatifs et des remédiations pertinentes.

La question 17 a été très peu abordée, alors qu'elle reprend les fondamentaux algorithmique de l'approche 'diviser pour régner'. Le jury a été surpris de ce fait et encourage les futures candidates et candidats à maîtriser ces aspects.

La question 27 a été bien réussie (par plus de 50% des candidates et candidats) ; il s'agit de l'écriture d'une fonction python simple de parcours de liste. Elle apparaît en début de partie B du sujet, ce qui permet aux candidates et candidats de repartir sur des bases différentes, même s'ils/elles n'ont pas pu terminer ou répondre aux questions de la fin de la partie A.

La question 32, demandant la rédaction de 4 exercices courts autour du parcours de listes, n'a pas été abordée par 50% des candidates et candidats ; ce faible taux de réponse s'explique peut-être par le fait qu'elle apparaît assez loin dans le sujet. Cette question a été bien réussie par environ 25% des personnes qui y ont répondu, ce qui est jugé insuffisant par le jury, car là encore c'est un attendu essentiel de l'épreuve disciplinaire appliquée.

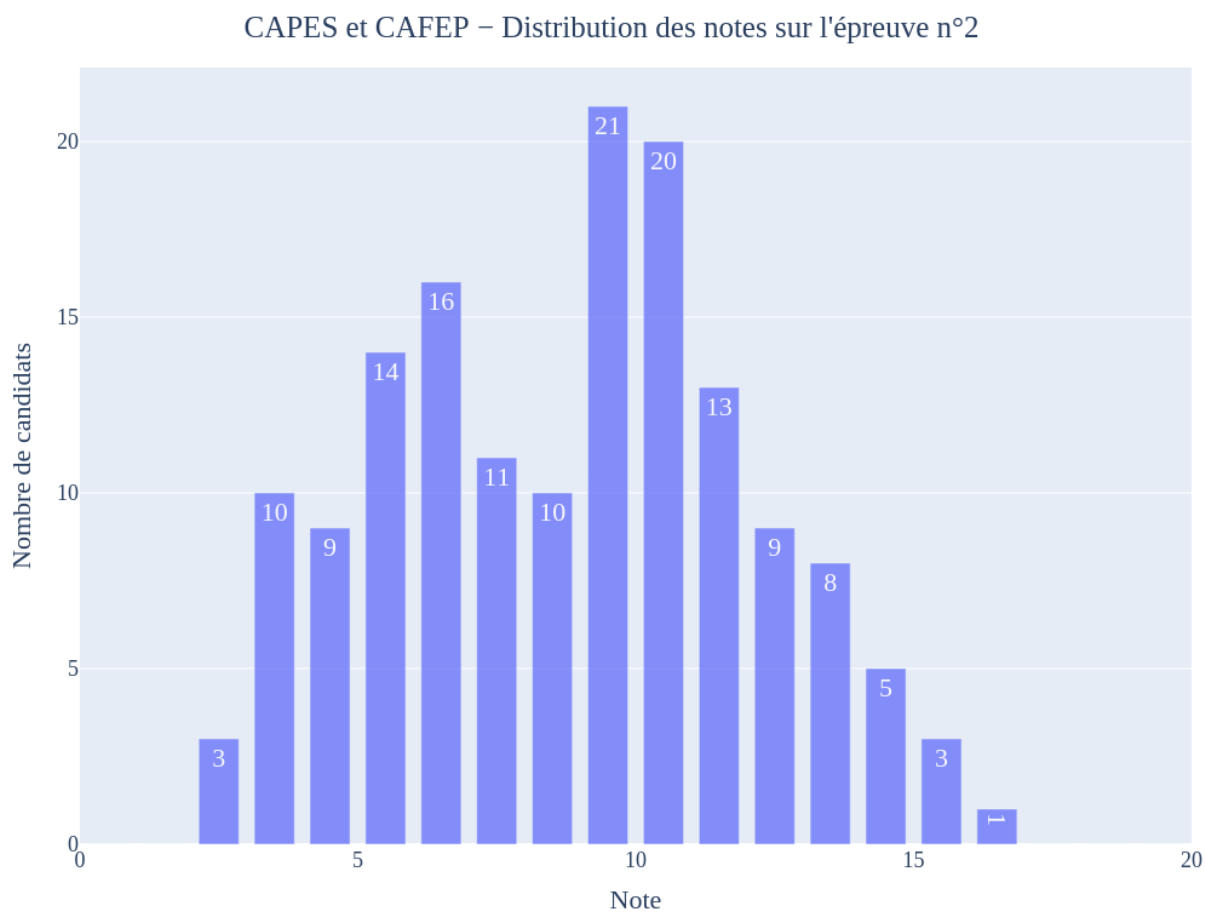
3.2.4 Éléments qualitatifs et statistiques sur la réussite de l'épreuve

Le sujet a été perçu par certains correcteurs comme long, ce qui a pu conduire quelques candidats ou candidates à ne pas aborder suffisamment les questions de la seconde partie, pour lesquelles ils/elles semblaient pourtant plus à l'aise. Certaines questions ont été mal interprétées, ce qui a conduit à quelques réponses hors de propos.

Les membres du jury relèvent, dans l'ensemble, de bonnes connaissances du langage de programmation python, mais déplorent des lacunes sur le plan algorithmique (programmation dynamique, programmation récursive, POO), tant dans l'explication des concepts sous-jacents que de leur mise en œuvre dans un contexte pratique.

Par ailleurs, le jury a relevé des difficultés de certains candidats et candidates pour construire des séquences pédagogiques allant à l'essentiel, ou pour proposer des exercices pertinents et un peu originaux. Les corrections de copies d'élève ont montré que les candidates et les candidats identifiaient bien les erreurs sur ces copies, mais que les éléments explicatifs pour aider l'élève à comprendre son erreur étaient souvent parcellaires. Enfin, le détail du programme en SNT et NSI, niveau par niveau, n'est pas toujours bien connu, alors que c'est un attendu du concours.

L'histogramme suivant présente la répartition des notes des candidates et candidats pour cette épreuve.



Les indicateurs statistiques pour cette épreuve sont les suivants (CAPES et CAFEP Externe) :

Moyenne	Écart-type	Quartiles		
		Q1	Méd	Q3
8,76	3,30	6,17	9,21	11

4 Analyse des épreuves orales

Les deux épreuves orales sont communes aux trois concours ouverts : CAPES externe, 3^e concours du CAPES et CAFEP externe.

4.1 Première épreuve d'admission

4.1.1 Déroulement de l'épreuve et compétences attendues

Voici la liste des sujets proposés à la session 2025 :

1. Représentation des données : types et valeurs de base
2. Structures linéaires de données
3. Traitement de données en tables
4. Arbres : structures de données et algorithmes
5. Graphes : structures de données et algorithmes
6. Conception et modélisation de données dans une base de données relationnelle
7. Langage SQL d'interrogation et de manipulation d'une base de données relationnelle
8. Algorithmes de tri
9. Algorithmes gloutons
10. Méthode diviser pour régner
11. Programmation dynamique
12. Constructions élémentaires des langages de programmation, fonctions
13. Paradigmes de programmation
14. Récursivité
15. Mise au point de programmes, documentation de programmes et gestion de bugs
16. Calculabilité et décidabilité
17. Architecture d'une machine
18. Principes de fonctionnement d'un système d'exploitation
19. Gestion des processus et des ressources par un système d'exploitation
20. Principes de fonctionnement des réseaux
21. Algorithmes et protocoles de routage dans les réseaux
22. Sécurisation des communications
23. Principes du Web
24. Interactions homme – machine sur le Web

Lors de cette épreuve de leçon, les candidates et candidats ont deux heures trente de préparation avant le passage à l'oral devant un jury d'examineurs. Avant de commencer la préparation, chaque candidat tire, parmi un ensemble de feuilles, une feuille contenant deux leçons au choix et choisit une leçon parmi les deux proposées. Lors de la préparation, chaque candidat a accès à une machine équipée d'un environnement informatique dont les logiciels et documents pédagogiques sont indiqués ici :

<https://capes-nsi.org/index.php?id=manuels-et-environnement-informatique>.

Les machines n'ont pas accès à Internet. Les candidats ont toute liberté d'utiliser les logiciels et les documents mis à disposition. Ils peuvent préparer des supports de

présentation, des programmes, des exemples d'activités, etc., dont ils pourront tirer parti lors de l'oral.

Lors de l'oral, les candidates et candidats peuvent retrouver, sur la machine présente dans la salle d'oral, les éléments qu'ils ont élaborés lors de la phase de préparation. L'oral, d'une durée d'1h, comprend deux parties. Lors de la première partie de 30 minutes, le candidat a 20 minutes, sans intervention du jury, pour faire un exposé sur le thème retenu. Lors de ces 20 minutes, sont attendus un plan détaillé de la leçon retenue ainsi que la proposition d'une ou plusieurs activités sur ce thème. Lors des 10 minutes suivantes, le jury demande au candidat de développer plus en profondeur un élément significatif du plan proposé ou une activité indiquée lors de la présentation précédente de 20 minutes. La deuxième partie de l'oral, d'une durée de 30 minutes, est dédiée aux questions du jury.

Cette épreuve a pour but d'évaluer les connaissances des candidates et candidats sur un sujet donné ainsi que leur maîtrise à organiser des notions et des activités sur un sujet dans un objectif pédagogique. Il est important que les notions et activités proposées soient cohérentes avec la leçon traitée ainsi qu'avec le niveau de classe ciblé. Cette épreuve permet aussi d'évaluer l'aisance à l'oral et la capacité à mobiliser l'environnement informatique à bon escient.

4.1.2 Éléments qualitatifs

Les éléments essentiels sur lesquels le jury évalue l'oral de leçon sont :

- la cohérence entre la présentation et le sujet
- la maîtrise disciplinaire
- la maîtrise du langage Python et/ou SQL,
- la clarté et la pertinence du plan,
- l'interaction avec le jury
- les qualités pédagogiques de la leçon
- la connaissance des programmes de SNT et NSI ainsi que du déroulement du Bac NSI.

Il est essentiel que la cohérence entre la présentation et le sujet de la leçon soit totale.

Beaucoup de candidat n'utilise pas, loin s'en faut, les 20mn qui leur sont allouées pour exposé leur leçon qui dure souvent moins de 10mn. Cela leur est préjudiciable. Les candidats doivent veiller à profiter pleinement du temps imparti.

La maîtrise des langages Python et SQL est un élément majeur de l'oral de leçon qui fait trop souvent défaut à beaucoup de candidats comme, par exemple, l'incapacité de coder des files ou des piles ou de représenter une table SQL par un dictionnaire. Parfois, les notions de clefs primaires et clefs étrangères ne sont pas maîtrisées.

On sent une grande fragilité des candidats sur les questions d'architecture-réseaux-système que ce soit dans le choix des sujets ou dans les réponses aux questions. Il en est de même pour les notions de complexité spatiale ou temporelle.

Le jury est aussi très attentif au recul que peut apporter le candidat. Il faut savoir prendre de la hauteur, être capable d'expliquer la différence entre une boucle « for » et une boucle « while » ou la différence entre un SGDB et une BD. A ce titre, même si le choix de la leçon porte sur SNT, il faut s'attendre à ce que les questions du jury portent aussi sur le programme de NSI et être capable d'y répondre.

Le plan doit être clair et pertinent. Un bon plan permet de débiter l'oral dans de bonnes conditions.

L'aspect pédagogique de la leçon est un des attendu de cet oral. Il faut absolument prohiber la présentation d'un cours magistral sans activité. La leçon doit intégrer une approche pédagogique. Le jury peut demander aux candidats comment ils prévoient de gérer une classe hétérogène avec des élèves en difficulté. Les notions de progression et de séquences pédagogiques doivent apparaître dans la leçon.

Le dynamisme du candidat et la réactivité aux questions du jury sont des éléments très importants de l'évaluation de l'oral de leçon.

La connaissance des programmes de SNT et NSI est indispensable. Il n'est pas acceptable pour le jury de s'entendre dire qu'un candidat les ignore complètement. Trop de candidats n'ont aucune idée du déroulement des épreuves du Bac NSI. Ils ignorent l'existence de l'épreuve pratique ou du grand oral.

Enfin, la désinvolture n'est pas acceptable dans un oral de concours comme, lorsque le jury demande de définir un algorithme glouton, de répondre que c'est un « algorithme bête et méchant » ou encore de démarrer une leçon concernant SQL par « vous allez vite vous rendre compte que je ne suis pas un spécialiste de SQL ».

4.1.3 Éléments statistiques

Le tableau ci-dessous donne la répartition des leçons tirées et des leçons choisies, ainsi que la moyenne des notes obtenues sur chacune des leçons (statistiques sur les concours du Capes et troisième concours) avec les notes minimal et maximal.

	Leçon	Tirés	% tirages	Choisies	% Choisies	Choisies / tirées	Moy sur 100	Max sur 100	Min sur 100
1	représentation des données : types et valeurs de base	7	3,18%	3	2,73%	0,43	53,0	70	37
2	structures linéaires de données	10	4,55%	7	6,36%	0,70	63,1	90	16
3	traitement des données en table	6	2,73%	3	2,73%	0,50	40,0	90	15
4	arbres : structures de données et algorithmes	7	3,18%	5	4,55%	0,71	55,4	80	13
5	graphes : structures de données et algorithmes	13	5,91%	6	5,45%	0,46	46,5	69	20
6	conception et modélisation de données dans une base de données relationnelle	13	5,91%	5	4,55%	0,38	52,4	100	7

7	langage SQL d'interrogation et de manipulation d'une base de données relationnelle	9	4,09%	7	6,36%	0,78	50,4	76	20
8	algorithmes de tri	9	4,09%	7	6,36%	0,78	46,4	70	4
9	algorithmes gloutons	13	5,91%	7	6,36%	0,54	35,0	75	2
10	méthode diviser pour régner	9	4,09%	4	3,64%	0,44	61,3	95	40
11	programmation dynamique	9	4,09%	5	4,55%	0,56	53,4	80	25
12	constructions élémentaires des langages de programmation, fonctions	8	3,64%	4	3,64%	0,50	40,5	57	10
13	paradigmes de programmation	9	4,09%	6	5,45%	0,67	60,2	100	40
14	récurtivité	10	4,55%	7	6,36%	0,70	52,4	80	30
15	mise au point de programmes, documentation de programmes et gestion de bugs	9	4,09%	6	5,45%	0,67	48,7	86	11
16	calculabilité et décidabilité	9	4,09%	1	0,91%	0,11	55,0	55	55
17	architecture d'une machine	7	3,18%	1	0,91%	0,14	35,0	35	35
18	principes de fonctionnement d'un système d'exploitation	7	3,18%	3	2,73%	0,43	28,3	37	24
19	gestion des processus et des ressources par un système d'exploitation	9	4,09%	2	1,82%	0,22	56,5	78	35
20	principes de fonctionnement des réseaux	12	5,45%	7	6,36%	0,58	41,3	100	5
21	algorithmes et protocoles de routage dans les réseaux	6	2,73%	4	3,64%	0,67	53,8	80	10
22	sécurisation des communications	7	3,18%	2	1,82%	0,29	42,5	65	20
23	principes du web	13	5,91%	7	6,36%	0,54	39,6	77	5
24	interactions homme-machine sur le web	9	4,09%	1	0,91%	0,11	40,0	40	40

4.2 Deuxième épreuve orale

4.2.1 Déroulement de l'épreuve et compétences attendues

Cette épreuve est découpée en deux parties. La première partie de 15 minutes porte sur le parcours des candidates et candidats et sur leurs motivations à devenir enseignant. Ils disposent de 5 minutes pour les présenter. Cette présentation est suivie de 10 minutes d'échange avec le jury afin d'approfondir la présentation faite par les candidates et candidats. La fiche individuelle, soumise en amont de l'oral par les candidates et les candidats, permet d'apporter des éléments complémentaires à la présentation et à l'échange.

La deuxième partie de cet oral, d'une durée de 20 minutes, concerne deux mises en situation professionnelle, l'une concernant l'enseignement et l'autre concernant la vie scolaire. Le ou la candidate se voit proposer une première mise en situation professionnelle (soit d'enseignement, soit de vie scolaire). Après un temps de réflexion pour préparer sa réponse (du brouillon étant mis à disposition pour prendre des notes), la ou le candidate explique comment elle ou il réagirait à cette situation. S'en suit un échange avec le jury. Au bout de 10 minutes, le jury passe à la deuxième mise en situation dont le déroulement est identique à la première.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer la motivation des candidates et candidats à devenir enseignant et leur aptitude à s'approprier les valeurs de la République ainsi qu'à les faire partager. Cette épreuve permettra aussi d'évaluer les capacités à analyser une situation, à hiérarchiser les valeurs, et à synthétiser ses réponses ainsi que les connaissances sur le fonctionnement du lycée.

4.2.2 Éléments qualitatifs

Les éléments essentiels sur lesquels le jury évalue l'oral d'entretien sont :

- la capacité à expliquer ses motivations,
- la connaissance de l'institution,
- la capacité à se projeter dans le métier d'enseignants,
- la connaissance des textes réglementaires,
- la conscience de l'importance des mises en situation,
- la qualité de la communication orale.

Dans cette épreuve orale, le jury attend des candidats qu'ils aient fait l'effort de s'informer sur le fonctionnement de l'éducation nationale, a minima dans ses grandes lignes, ainsi que des textes réglementaires sur les droits et devoirs d'un fonctionnaire, la laïcité ou les valeurs de la république.

La qualité de la communication orale est importante ainsi que la capacité à se projeter dans le métier d'enseignants.

Des candidats restent bloqués sur le mises en situation par un manque de préparation.

Certains candidats ont tendance à minimiser les situations en pensant qu'intervenir pourrait envenimer les choses et à minimiser la responsabilité du professeur. On ne peut pas tout déléguer au chef d'établissements. Certains ne savent pas que les insultes homophobes sont illégales.

Très majoritairement, les candidats ont eu de très mauvaises notes car

- ils ne connaissaient pas les valeurs de la république,
- ils ne connaissaient pas l'institution et le système éducatif,
- ils minimisaient la gravité des situations qui leur étaient proposées,
- ils étaient incapables de proposer des actions claires pour faire face aux situations en se défaussant très vite sur une tierce personne,
- globalement, en raison d'un manque de préparation à l'épreuve.

Il est surprenant d'entendre des propos comme « la psychologie de l'enfant, ce n'est pas mon métier ».

5 Avenir du concours et recommandations

5.1 Évolution du concours

La session 2026 du CAPES NSI sera organisée comme les sessions 2024 et 2025, l'organisation étant définie dans l'arrêté du 25 janvier 2021. Le programme du CAPES NSI est identique au programme de la session 2025.

Le jury tient à rappeler que, depuis 2022, le format de la première épreuve d'admission a été modifiée par rapport à la session 2021. Il est donc important de bien prendre connaissance de l'organisation de cette épreuve.

La liste des leçons pour la session 2026 est la même que pour la session 2025.

5.2 Recommandations

Le jury tient à rappeler qu'il attend des candidates et des candidats une excellente connaissance des programmes de SNT et de NSI qui doivent être maîtrisés avec un recul de niveau M1. Il est indispensable d'avoir une très bonne maîtrise des langages Python et SQL, ainsi que les algorithmes de base de la discipline et leur complexité.

Le jury invite fortement les candidates et candidats à réfléchir davantage à la façon dont elles et ils imaginent l'organisation de leurs enseignements et l'accompagnement de leurs élèves. C'est particulièrement important pour la deuxième épreuve d'admissibilité et pour la première épreuve d'admission.

Si le jury constate que de plus en plus de candidates et de candidats arrivent à s'approprier la deuxième épreuve d'admission, ce n'est pas le cas de la première. L'épreuve de leçon demeure une difficulté pour beaucoup avec, souvent, une maîtrise insuffisante de la discipline lors de l'exposé. Le jury ne peut que recommander d'apporter toute l'attention requise à la préparation de cette épreuve où l'on constate, d'ailleurs, le plus l'avantage de ceux qui ont pu suivre une préparation universitaire au CAPES.

Pour conclure, nous tenons à rappeler aux futurs candidats et candidates qu'un concours de Capes doit être préparé avec soin, qu'il est nécessaire de lire et d'assimiler les programmes d'enseignement SNT et NSI, que l'entraînement à la programmation Python est indispensable et qu'il est aussi très utile de lire avec attention le rapport de jury de cette session et ceux des sessions précédentes et d'en tenir compte.